

Guide pour compléter le formulaire du visa long séjour:

Astuce pour compléter ce formulaire de visa : se mettre à la place de l'enfant qui est le demandeur du visa

- question 1 : nom de l'enfant
- question 2 : rien mettre
- question 3 : prénom de l'enfant
- question 4, 5, 6,7 : voir le passeport
- question 8 : sexe de l'enfant
- question 9 : cocher "Autre" et à côté préciser mineur
- question 10 : nom et prénom des tuteurs (tutrice) + nationalité. Pas besoin de préciser l'adresse ici.
- question 11 : rien mettre car l'enfant n'a pas de carte d'identité
- question 12 : cocher « passeport ordinaire »
- question 13, 14, 15, 16 : voir infos sur le passeport
- question 17: préciser l'adresse au Maroc où vit l'enfant après sa sortie de l'orphelinat donc après le jugement de kafala.
- question 18 : rien mettre
- question 19 : rien mettre
- question 20 : rien mettre
- question 21 : rien mettre
- question 22 : rien mettre
- question 23 : cocher Autre et préciser Kafala judiciaire
- question 24 : rien mettre
- question 25 : rien mettre
- question 26 : rien mettre
- question 27 : cocher " Supérieur à un an"
- question 28 : rien mettre (car l'enfant ne va pas faire un séjour avec des membres de la famille puisque la kafala ne crée pas de lien de filiation donc de famille)
- question 29 : rien mettre dans le premier rectangle et cocher NON pour la bourse
- question 30 : cocher OUI et en dessous dans le rectangle indiquer vos noms, prénoms, nationalités, qualité (tuteurs ou tutrice) adresse et mail en France avec numéro de téléphone en France.
- question 31 : cocher NON car l'enfant n'a pas de membre de sa famille en France. Les tuteurs ne sont pas considérés juridiquement comme des membres de la famille de l'enfant.
- question 32 : cocher NON car l'enfant n'a jamais résidé en France.

A la suite du formulaire de visa long séjour, il y a la demande d'attestation OFII : les mineurs ne sont pas concernés mais la compléter (la première partie) et à remettre en même temps que la demande de visa. Compléter le nom de naissance de l'enfant, son prénom, sa date de naissance et le lieu de naissance (Maroc), sa nationalité (marocaine). Pour la filiation : si les parents de l'enfant sont connus alors compléter leur nom sinon ne rien mettre sauf les prénoms des parents inventés par l'administration marocaine que l'on trouve sur l'acte de naissance de l'enfant. Ensuite, indiquer le numéro de passeport, la date de délivrance et le lieu de délivrance (tout est marqué sur le passeport de l'enfant).

Association Kafala.fr

49, rue de Tanger 75019 Paris

Numéro d'identification : W922004185 - SIRET : 532 868 775 00018

Président : Abdel JAMIL - Secrétaire : Jamel DAOUDI - Trésorier : Kamel MARHDAOUI

contact@kafala.fr - www.Kafala.fr